

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°14 solde

n°14

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 janvier 1931

Numéro JO

n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro

31 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

le salaire mensuel de Ahmed Farah, moniteur à l'école publique, est porté de 225 à 275 franes, à compter du 1 janvier 1931.